

TIGNES

LE MAG DE LA COMMUNE

—
N°9

—
PRINTEMPS

—
AVRIL 2025



p/4

—
ALTTA
POINT D'ÉTAPE

p/18

—
LES COULISSES DE LA
NEIGE DE CULTURE

p/28

—
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

SOMMAIRE

04 ALTTA
POINT D'ÉTAPE

08 L'ACTUALITÉ
DU CCAS

10 LE CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS

11 LA JEUNESSE

12 LE DÉNEIGEMENT D'UNE
STATION D'ALTITUDE

14 LES AMÉNAGEMENTS
DU DOMAINE DE
MONTAGNE

17 EN BREF

18 LES COULISSES DE LA
NEIGE DE CULTURE

24 DÉMARCHE H+

27 TRANSITION
DU TERRITOIRE

28 RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

30 ÉVÈNEMENTS DE FIN DE
SAISON

L'opposition n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro du bulletin municipal

Photo de couverture : ©Andy Parant

TIGNES - LE MAGAZINE DE LA COMMUNE

mairie@tignes.net

mairie-tignes.fr

Directeur de la publication : Serge Revia

Rédaction : Mairie de Tignes,

Tignes Développement, Régie des pistes

Photos : Mairie de Tignes, Tignes Développement,

Andy Parant, STGM, DCSA Ingénieur Conseil,

ABEST HORIZONS, Grégory Picout - FFH,

Jean-Pierre Guillermin, ARCHI 3'm, Damien

Moreau, Famille Bouzon, Aurélien Roinsolle

Mise en page : Mairie de Tignes

Impression : Imprimerie l'Edelweiss - Imprim'vert

Tirage : 3 300 exemplaires ISSN 2739-3704



©Damien Moreau

ÉDITO

Chères Tignardes, Chers Tignards,

Ce numéro du Tignes Le Mag est, une fois de plus, riche en nouvelles et en actualités. De nombreux projets du mandat se concrétisent !

Plusieurs permis viennent d'être signés et les différents chantiers vont bientôt pouvoir débuter. Le curage du Chalet du Lac, en prévision de la future construction du Seyjourn, est déjà en cours alors que le parking Tuff (Boucle Est) va entamer sa seconde et dernière phase. Les projets d'accession à la propriété au Lavachet, d'extension du Glattier et des logements au Val Claret viennent aussi d'être validés et devraient détendre la situation immobilière prochainement. Les locaux de stockage, élément essentiel à la réalisation de la maison de santé et du pôle socioculturel marquent quant à eux une étape importante en ce qui concerne les investissements de la commune pour la santé et la culture. La qualité de vie à l'année de l'ensemble des habitants est, depuis le départ, l'élément moteur autour duquel se sont articulés tous nos projets.

Ce numéro du bulletin municipal fait également l'état des lieux de l'aménagement de notre domaine skiable, avec notamment le développement de zones débutants et la construction du télésiège de l'Aiguille Percée qui a été validée à la suite de longues études environnementales, d'analyses et de la mise en place d'une enquête publique.

Je tiens par ailleurs à souligner le travail accompli concernant la modification du PLU avec pour objectif de maintenir et maîtriser la cohérence de l'urbanisme sur le territoire. Cette évolution est renforcée par l'accompagnement des copropriétés à la rénovation, géré conjointement par Tignes Développement et la mairie.

Nous avons fait le choix de consacrer les premières pages de cette édition à ALTTA, dont le logo sera présenté lors d'un nouveau point d'étape en réunion publique à la fin du mois d'avril. Le modèle de gestion du domaine de montagne que nous avons choisi pour l'avenir porte des valeurs et des ambitions pour le territoire qui sont pour nous essentielles. Nous y consacrons beaucoup d'énergie et avons hâte de vous présenter plus en détail les avancées du projet.

La saison se termine et je suis particulièrement fier du travail accompli. La cohésion de tous les services du territoire a permis, cet hiver encore, de répondre aux objectifs que nous nous fixons qu'ils concernent la qualité du produit touristique proposé ou encore le dynamisme de la station à travers les nombreux événements qui y sont organisés. Les résultats ont atteint des records, venant confirmer la renommée de Tignes auprès de la clientèle française et internationale. L'aile de saison reste par ailleurs bien animée et annonce de beaux événements. Le domaine skiable reste ouvert jusqu'au 4 mai et sa fermeture sera précédée d'une semaine de festival "Tignes Unlimited" dans une ambiance festive et printanière.

Bonne fin de saison à toutes et à tous !



Serge Revial, Maire.

ALTTA

ALLIANCE LOCALE POUR LA TRANSITION DES TERRITOIRES D'ALTITUDES

Le 8 août 2024, Tignes et Sainte Foy Tarentaise faisaient le choix de créer une SPL pour avoir leur destin en mains. Au-delà de la maîtrise de la gestion des domaines de montagne, ce choix permettra la mise en œuvre d'actions qui renforceront la qualité de vie du territoire (mobilité, logement). Le 8 janvier 2025, la SPL a été immatriculée et a pris le nom d'ALTTA : Alliance Locale pour la Transition des Territoires d'Altitude. Alliance Locale : entre Tignes et Sainte Foy Tarentaise qui souhaitent transformer la réflexion en action. Transition des Territoires d'Altitude car c'est le cœur du sujet : faire face ensemble aux enjeux climatiques et économiques. ALTTA a pour vocation d'accompagner les communes dans la gestion de leurs domaines de montagne, hiver comme été, de créer et d'accompagner de futurs projets de transition pour garantir aux habitants un lieu de vie ainsi qu'un lieu de travail et aux vacanciers un espace de loisirs durable en montagne respectant l'environnement naturel et ses enjeux.

Ce qu'ALTTA permet

Le principal atout d'ALTTA : l'agilité et la capacité d'agir avec fluidité selon le contexte. La structure juridique d'ALTTA est spécifique : son actionariat est public, ce sont les communes de Tignes et Sainte Foy qui en sont actionnaires. Cela signifie que les bénéfices générés par l'activité d'ALTTA reviennent aux communes par ruissellement. Ce sont donc les citoyens qui bénéficient de la bonne santé de la société. Mais sa particularité réside dans sa gestion quotidienne : ALTTA répond aux règles de droit privé. Autrement dit, cela garantit une agilité et une souplesse dans les prises de décisions, la gestion financière, ou encore la politique commerciale. Le fonctionnement de la société aura pour ligne directrice l'efficacité et l'innovation avec pour finalité de construire l'avenir en mettant sa performance économique au service de la qualité de vie sur le territoire.

DÉPENSES ENVISAGÉES

140M€ à 150M€

pour le rachat de l'outil existant et des biens propres dont l'immeuble du Chevril

10M€ à 15M€/an

en moyenne pour les investissements sur le domaine skiable et la transition

RESSOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

Entre 25M et 30M€

de capital social apporté par les Mairies de Tignes et Sainte Foy Tarentaise

Entre 200 et 250 M€

d'emprunt bancaire porté intégralement par ALTTA qui permet de financer le rachat de l'outil existant et une partie du plan d'investissement, qui sera ensuite autofinancé par les bénéfices issus de l'exploitation des stations. La Constitution du « pool bancaire » est actuellement en cours, afin de finaliser le financement de l'opération



Une approche rationnelle et raisonnée

La création d'ALTTA est une étape majeure dans l'histoire de Tignes. Elle va répondre aux enjeux économiques, touristiques et environnementaux qui nous attendent. Si l'approche est audacieuse, elle est avant tout rationnelle et raisonnée. Les premiers mois de préfiguration sont très encourageants et nous confirment que la réussite du lancement d'ALTTA permettra d'envisager tous les avènements pour Tignes.



Olivier Duch

*1^{er} adjoint en charge de la Vie économique et de la Transition du territoire
Président du Conseil de Surveillance ALTTA*

DES VALEURS

ALTTA porte les valeurs fortes partagées par Tignes et Sainte Foy Tarentaise pour un développement touristique durable, une intégration harmonieuse des équipes et une vie locale qualitative :

- **Le respect du territoire** et de la montagne, pour sa mise en valeur et la création de nouvelles perspectives.
- **L'unité et l'inclusion** pour que chacun puisse trouver sa place afin de collaborer à un projet commun.
- **La responsabilité**, qu'elle soit écologique, sociale ou économique.
- **L'innovation et l'audace** : les communes, portées par un esprit pionnier, s'engagent avec conviction vers la transition.
- **L'excellence et la performance** en ce qui concerne l'exploitation des domaines de montagne, incluant des équipements innovants et une qualité de service renforcée.
- **Le bien-être au travail** et dans la vie quotidienne avec pour conséquence une répercussion positive sur l'expérience client.



UNE GOUVERNANCE

Un conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est exclusivement composé d'élus, sa mission consiste à définir les orientations stratégiques de la société et à se prononcer sur certaines décisions importantes comme les souscriptions de contrats de DSP, la création de filiales, la validation du budget annuel... Les membres sont au nombre de 9 : le président est Olivier Duch, 1^{er} adjoint à la mairie de Tignes et son Vice-Président est Yannick Amet, maire de Sainte Foy Tarentaise et président de la CCHT. C'est au conseil de surveillance que revient de nommer les membres du directoire pour un mandat de 3 ans.

Un Directoire

Composé de 2 à 5 personnes, ses techniciens dirigeants, auront en charge la gestion quotidienne de la société. Cette direction collégiale est en cours de création. Clément Colin a été nommé directeur général unique en attendant la constitution du directoire et la nomination de son président, qui interviendra au 2^{ème} semestre 2025. Le directoire bénéficiera d'une indépendance d'action à l'égard des élus du conseil de surveillance garantissant ainsi une stabilité de gouvernance.

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION D'ALTTA

DOMAINE DE MONTAGNE



Gestion des remontées mécaniques

- Exploitation
- Entretien et modernisation
- Aménagement des différentes zones du domaine skiable
- Aménagement du Glacier de la Grande Motte



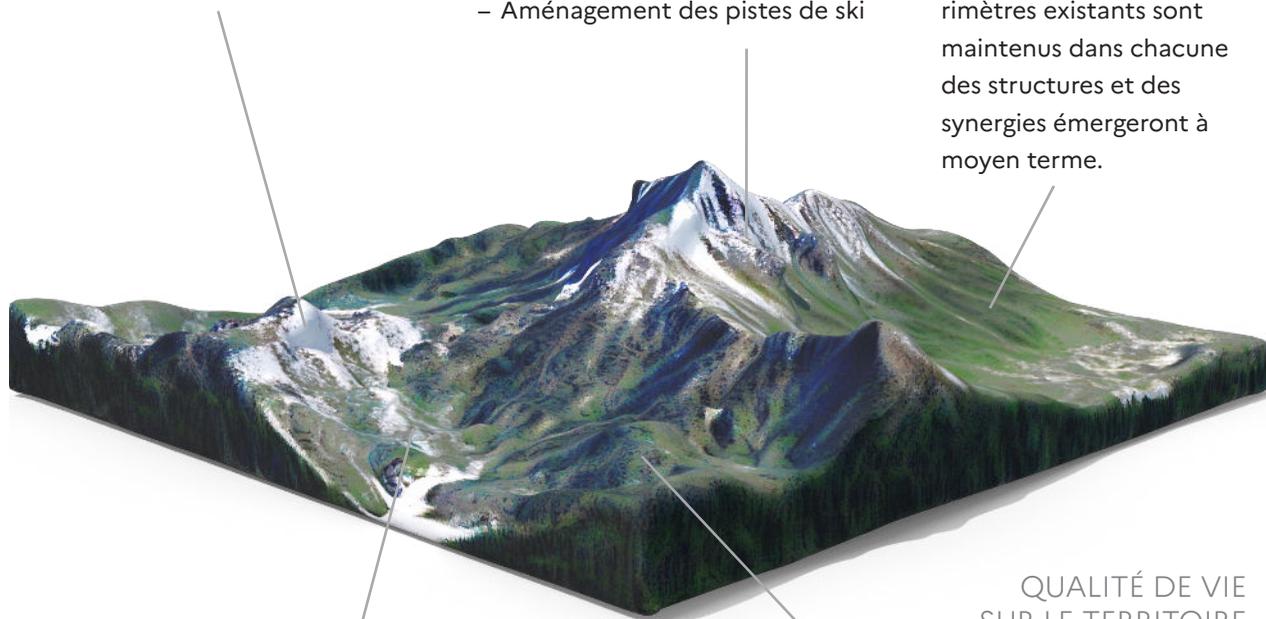
Intégration de la régie des pistes

- Damage et entretien des machines
- Prévention et sécurisation du domaine skiable
- Secours sur les pistes
- Production de neige de culture et maintenance du réseau
- Aménagement des pistes de ski



Participation au développement des activités estivales en partenariat de Tignes Développement

- Bike Park
 - Golf
 - Randonnée
- À court terme, les périmètres existants sont maintenus dans chacune des structures et des synergies émergeront à moyen terme.



QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE



Mobilité

Développement des solutions de mobilité sur le territoire grâce aux bénéfices de la société



Logement

Construction de logements dans le but de pérenniser le modèle de vie à l'année

LA CONSTRUCTION D'ALTTA

Coconstruire collectivement

La création et la réussite d'ALTTA reposent sur la capacité collective à écrire une nouvelle histoire. La mission principale de la gestion du domaine de montagne demande des compétences et des expertises qui sont présentes sur le territoire, c'est pourquoi des rencontres sont organisées avec le personnel de la STGM, de la Régie des Pistes et de la SFTLD (l'exploitant actuel de Sainte Foy) afin d'établir un état des lieux du fonctionnement actuel pour construire l'organisation opérationnelle futur. Exploitation, systèmes d'information, achats, réseau d'enneigement, damage, secours : la liste des éléments à prendre en compte est longue et une réflexion commune s'impose. La question de la continuité des conditions d'emploi et de logement de chacun est également au cœur de la réflexion d'ALTTA. Ainsi, au-delà de la législation protectrice, des discussions vont être menées afin d'harmoniser les statuts et les accords collectifs dans cette nouvelle société.

Préfiguration de la société

Une équipe d'accompagnement participe à la construction d'un premier schéma d'organisation de la société, en collaboration avec des techniciens de la Régie des Pistes et de la STGM :

- **Conseil juridique** : définition du statut de la société, reprise des contrats, droit social et structuration du processus d'achats.
- **Conseil technique** : études de faisabilité, développement et aménagement du territoire.
- **Conseil financier** : projections financières et négociation des financements auprès du pool bancaire.
- **Conseil en communication** : définition de l'identité de la SPL (nom et logo), et communication autour du projet.
- **Conseil en systèmes d'information** : définition des systèmes d'information et des applications à mettre en place, rédaction du cahier des charges.
- **Conseil en organisation** : préfiguration opérationnelle de la SPL concernant l'ensemble des processus métiers.

CALENDRIER DES RENCONTRES

15 AVRIL 2025	Journée «portes ouvertes» pour les salariés de la Régie des Pistes, de la STGM et de la SFTLD
29 AVRIL 2025	Réunion publique à Sainte Foy Tarentaise
30 AVRIL 2025	Réunion publique à Tignes Point d'étape et présentation du logo ALTTA

Réunion « métiers » courant avril 2025 - Ces rencontres se font en dehors du temps de travail et sans diffusion d'informations sur le savoir-faire de la STGM. Elles ont pour but de présenter aux salariés les réflexions concernant leur domaine d'activité propre et répondre à des questions spécifiques que chacun est en droit de se poser aujourd'hui.

L'ACTUALITÉ DU CCAS

SANTÉ ET PRÉVENTION

En ce début d'année, la santé et la prévention étaient à l'honneur. Tous les événements organisés à l'occasion du Mois de la Santé ont été intégralement pris en charge par le CCAS avec pour volonté de rendre ces rendez-vous accessibles à tous.

Les avalanches

Le mois de janvier a commencé par une initiation à la recherche de victimes en avalanches. Un formateur agréé ANENA, qui exerce son activité professionnelle à Tignes en hiver, a pu expliquer aux participants les phénomènes naturels qui conduisent au déclenchement des avalanches et les règles de sécurité pour limiter les risques face à ce danger. Après une première partie théorique, l'initiation s'est achevée en extérieur pour apprendre à utiliser le matériel de sécurité (sonde, DVA, ...). Une deuxième session a été organisée au début du mois de février à la suite du succès rencontré par cette initiation.

Prévention et secours civiques de niveau 1

Le 17 janvier une formation PSC1 était organisée dans les locaux du Pôle Social de Tignes en collaboration avec l'UDSP73. Cette formation enseigne les gestes de premiers secours afin de pouvoir réagir efficacement en cas d'accidents



Initiation à la recherche de victimes en avalanche

ou d'arrêts cardiaques. Elle a été dispensée par un Sapeur Pompier volontaire de la caserne de Tignes.

Dépistages des IST et des cancers de la peau

Le Centre Hospitalier Métropole Savoie a pris de l'altitude, en s'installant le temps d'une journée à Tignespace, pour proposer des dépistages d'infections sexuellement transmissibles gratuits aux saisonniers et aux habitants de la commune. Une dermatologue est également venue pour effectuer des consultations dans le but de prévenir les cancers de la peau.

L'association du Pélican, spécialisée dans la prévention et la réduction des risques liés aux conduites addictives, qui intervient à Tignes tout au long de l'hiver, était aussi présente.

LES SENIORS

Les fêtes de fin d'année

Le traditionnel repas de fin d'année des aînés a eu lieu le 3 mardi décembre. Plus de 60 seniors se sont retrouvés en compagnie d'élus à l'occasion d'un moment gourmand dans un restaurant de la commune.

Le repas a été suivi par la cérémonie de remise des paniers de fin d'année le 18 décembre. Les paniers, habituellement remis aux seniors à leur domicile, ont cette année été distribués dans la





Créer du lien pour éviter l'isolement

Comme le dit un proverbe savoyard : « le meilleur médecin est la marmite » et cela s'est vérifié lors de notre traditionnel repas de fin d'année. Quoi de plus beau que de voir nos aînés heureux de partager ensemble cet instant gourmand à l'occasion duquel ils peuvent retrouver leurs amis de toujours et en rencontrer de nouveaux. Ce moment privilégié fait partie des nombreuses activités que propose l'équipe dynamique et survitaminée du CCAS pour créer du lien et ainsi éviter l'isolement. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui participent à cet engouement et vous donne rendez-vous lors des prochains évènements !



Jean-Sébastien Simon

5^e adjoint chargé de la cohésion sociale de la santé et du logement
Vice-Président du CCAS

salle de conférence de la Mairie de Tignes autour d'un goûter. La cérémonie a beaucoup plu à nos aînés qui sont venus en nombre. Les seniors qui n'étaient pas présents ont pu aller chercher leur panier au CCAS.

Les activités sportives de l'hiver

Cet hiver encore, les seniors inscrits sur la liste tenue par le CCAS ont eu un planning bien chargé. Ils ont pu pratiquer de nombreuses activités et se retrouver lors d'ateliers. Un programme d'animations mensuelles leur a été envoyé par voie postale ou par message électronique.

Des activités sportives leur sont proposées qu'elles soient régulières comme la gymnastique douce, l'aquagym ou encore le yoga ou plus ponctuelles comme des sorties raquettes, du ski de randonnée ou une initiation à l'escalade à Tignespace.

Les ateliers

Des ateliers d'arts plastiques sont mis en place depuis cet hiver : poteries, décorations de Noël, peinture... Une animatrice a rejoint le CCAS dans le but de développer des activités manuelles. Des intervenants extérieurs sont aussi venus animer des ateliers de création de produits cosmétiques maison ou encore des séances de manucure.

Les gestes qui sauvent

Un après-midi a été consacré aux gestes qui sauvent au mois de janvier. De nombreux thèmes ont été abordés :

- donner l'alerte efficacement en cas d'accident

ou de malaise avec notamment le rappel des numéros d'urgences ;

- la protection des victimes pour éviter un sur-accident en attendant les secours ;
- les réactions à avoir face aux hémorragies et à l'étouffement ;
- l'inconscience et la pratique du massage cardiaque.

Une initiative très bien accueillie par nos seniors qui ont pu repartir en ayant acquis des connaissances essentielles.



Adhésion à la liste des seniors

Depuis le 1^{er} janvier 2025, et pour répondre au cadre légal, les seniors doivent s'inscrire sur la liste tenue par le CCAS afin de pouvoir participer aux manifestations et aux activités organisées à Tignes. Deux conditions sont nécessaires pour cela : être résident à Tignes et s'acquitter d'un règlement de 10€ annuel.

Le bulletin d'inscription dans lequel sont indiqués les justificatifs à fournir est disponible sur le site internet de la mairie ou est à retirer directement en mairie ou au Pôle Social.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Des membres élus par leurs camarades

À la suite des élections organisées au sein de l'école primaire au mois de novembre dernier, 16 enfants ont été élus pour représenter leurs camarades au sein de la commune.

Le lundi 13 janvier a eu lieu la remise officielle des écharpes aux nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants par Serge Revial, le maire de la commune et Céline Marro, 4^e adjointe chargée de la petite enfance et des affaires scolaires.



*Serge Revial et Céline Marro
lors de la remise des écharpes
le lundi 13 janvier 2025.*

LES 16 MEMBRES
DU CONSEIL SONT
ÉLUS POUR 2 ANS

Les membres du conseil sont élus pour deux ans. Des élections intermédiaires sont cependant organisées pour remplacer les enfants qui partent au collège. Les conseils ont lieu tous les 15 jours et la durée d'une séance est d'environ une heure. Trois séances exceptionnelles avec le maire et les élus sont organisées au cours de l'année dans la salle du Conseil Municipal.

Les projets du CME

Les enfants redoublent d'imagination quand il s'agit de monter des projets : ils travaillent actuellement en collaboration avec l'association des « Enfants de la Lune » qui vient en aide aux enfants atteints d'hypersensibilité face aux rayons ultra violets. Après avoir mis l'association à l'honneur lors du marché de Noël du 18 décembre, en lui reversant la totalité des recettes effectuées sur leur stand, ils veulent maintenant faire découvrir Tignes aux enfants atteints de cette maladie.

Ils sont aussi à l'origine de l'installation des bibliothèques dans les préaux de l'école grâce auxquelles les enfants peuvent maintenant s'abandonner à la lecture durant les récréations.

Monter de tels projets nécessite du temps mais les enfants ont déjà d'autres idées en tête pour le futur comme trouver un moyen de venir en aide aux sans abris.



JEUNESSE

REJOIGNEZ LA TEEN TEAM TIGNES !

La Teen Team Tignes ? C'est quoi ce truc ?

Depuis l'été dernier, une nouvelle section a vu le jour à Tignes. Un groupe d'ados, de 11 à 17 ans, se réunit ponctuellement, au gré de la disponibilité des uns et des autres. Leur nom ? La Teen Team Tignes : une chose est sûre, il est bien plus simple d'en faire partie que d'en prononcer le nom.

Activités et local jeunes

Chaque mercredi depuis le mois de décembre, nos jeunes ados peuvent se réunir au local jeunes mis à leur disposition dans les locaux du Glattier au Pôle Social de Tignes. Lors des vacances de février, ils ont pu s'initier au graff avec un animateur de l'association *Street Art 73* qui leur a appris à réaliser une fresque en toute sécurité sur les murs de leur salle.

Un jeu de fléchettes, un babyfoot et une enceinte vont bientôt arriver afin d'équiper le lieu. Parallèlement à cela, diverses activités sont également au programme : des sorties culturelles (cinéma...), de la luge d'été, des journées au trampoline park, au Wam Park d'Albertville, ou encore à Acroland et des activités sportives à Tignespace : la liste de leurs envies est longue ! Selon les activités proposées, les jeunes sont encadrés par un intervenant extérieur ou par Marilyne, chargée de mission auprès de la jeunesse.

Rejoignez la TTT

Pour le moment, 7 jeunes sont présents régulièrement et une quinzaine sont inscrits sur le groupe WhatsApp qui leur est dédié. Le groupe se solidifie petit à petit avec pour objectif qu'il devienne un incontournable de la jeunesse tignarde ! Si vos ados s'ennuient à la maison, n'hésitez plus : faites-les adhérer à la Teen Team Tignes !



Atelier graff avec l'association Street Art dans les locaux du Pôle Social de Tignes

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TEEN TEAM TIGNES

Marilyne Tabey
04 79 40 06 58
mtabey@tignes.net



LE DÉNEIGEMENT D'UNE STATION D'ALTITUDE

Aujourd'hui, une station d'altitude aux alentours de 2000m cumule entre 6 et 8 mètres de chutes de neige en moyenne sur un hiver.

Adhérence précaire, déneigement, glace, gèle, regèle... le quotidien d'une station d'altitude ! Le déneigement est un moyen d'assurer, à tous les usagers de la route et aux piétons des déplacements sécuritaires en période hivernale, ce que l'on appelle dans le jargon des déneigeurs la "viabilité".

Le réseau à Tignes représente 18 kilomètres de voirie : une bonne coordination, une optimisation des moyens humains et du matériel fiable sont indispensables pour assurer une circulation piétonne et routière optimale sur le territoire communal. Une journée de déneigement commence la veille par une lecture et interprétation de plusieurs bulletins météorologiques pour anticiper les conditions du lendemain. En semaine, le départ des équipes se fait à 4 heures du matin pour traiter les endroits prioritaires : gare routière, service des pistes, centre médical, pompier, héli-station, école, garderie, passages publics...

Ensuite la viabilité est assurée sur les voies principales du réseau routier puis du réseau

secondaire.

L'objectif final est d'évacuer la neige pour éviter de bloquer la station, c'est un enjeu majeur pour une commune comme Tignes.

Les lames de déneigement rabattent la neige en un unique boudin appelé andin qui attend les fraises de voirie pour être évacué. Avec la nouvelle méthode mise en place depuis un peu plus de deux ans par les agents du service technique municipal de Tignes, les volumes traités sont plus conséquents, la vitesse d'exécution et le chargement sont optimisés : une hausse de 30% a été constatée. Ainsi sur une journée, le volume de neige évacué représente en moyenne 5000m³, soit 166 rotations des 10 camions présents sur le terrains.

La nouvelle stratégie de déneigement mise en place par les services techniques communaux exclut l'usage du sel avec pour conséquence un impact esthétique : les talus et les murs de neige restent blancs plus longtemps. D'un point de vue environnemental, la fin de l'usage du sel permet de réduire l'impact corrosif sur les sols. D'un point de vue technique, la neige reste dans un état plus facilement manipulable : elle



Rendre notre station plus harmonieuse

Les services ont dû s'adapter aux évolutions de notre territoire ces dernières années pour faire face à de nouvelles contraintes, notamment les fortes variations de températures, afin de rendre notre station plus harmonieuse. Aujourd'hui la neige est emmenée à la décharge des Combes. En revanche, une chose n'a pas changé, le regard des enfants considérant les chauffeurs comme des héros qui pilotent de très gros jouets ! Je tiens à remercier personnellement ces travailleurs de l'ombre qui œuvrent dans l'intérêt de tous avant le lever du jour.



Capucine Favre

*2^{ème} adjointe
en charge du cadre de vie,
des villages, de la culture
et du patrimoine*

peut être compactée mais aussi évacuée dans les talus puisqu'elle n'est pas souillée par les hydrocarbures.

Par ailleurs, les services techniques de la commune ont mis en place une dispersion de noyaux de fruits (Biogranulats®, STOP GLISS) pour remplacer les graviers afin de rendre les surfaces moins glissantes.

Ces fragments polis de coques de noyaux de pêche et d'abricot bio-sourcés, issus de l'industrie agro-alimentaire de la Vallée du Rhône, sont concassés au calibre souhaité puis distribués par l'entreprise Tutel de Val d'Isère.

Un de leurs nombreux avantages est notamment

de pouvoir traiter une surface plus importante.

Après deux années d'utilisation, le bilan s'avère positif tant en terme de sécurité que d'impact environnemental.

La route départementale est quant à elle gérée par la Maison Technique du département qui emploie une stratégie différente. L'utilisation de sel est maintenue mais, en accord avec la commune, arrêtée au rond-point de la Police Municipale. Les jours d'affluence, chaque voiture remonte le sel sur environ 1 mètre et en 2 à 3 heures, l'ensemble de la voirie de Tignes est salée.

LE DÉNEIGEMENT À TIGNES EN QUELQUES CHIFFRES

45 personnes dont **10** pour le déneigement manuel (escaliers, trottoirs, etc...)

30 engins de déneigement divisés sur **6** secteurs (du Val Claret jusqu'aux Brévières).

Les 2/3 du parc appartient à la Mairie, un marché de location est passé avec Bruno TP pour le reste des engins.

3 fraises de voirie pour charger les camions
Jusqu'à à **10** camions de type 8x4 (contenance 25 à 30m³) qui tournent chaque jour

En moyenne **5000 m³** cubes de neige évacués par jour : l'équivalent de **166** rotations !



LES AMÉNAGEMENTS DU DOMAINE DE MONTAGNE

AMÉNAGER UN DOMAINE SKIABLE

L'aménagement d'un domaine de montagne est dépendant de plusieurs contraintes qui poussent à une adaptation permanente : hausse de la fréquentation, vétusté des installations, changement climatique et impacts environnementaux ou encore diversification des activités. C'est en ce sens que des remontées mécaniques doivent être remplacées et que des aménagements des pistes et de la signalétique doivent être réalisés. Une meilleure répartition des skieurs sur l'ensemble des pistes a pour conséquence un domaine plus sécurisé. De nombreuses études sont menées en amont et soumises à des organismes d'État comme la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou encore le Parc national de la Vanoise. Les projets doivent parfois être modifiés à plusieurs reprises avant de voir le jour ce qui peut parfois mener à des délais proches de 5 ans. Un équilibre doit être trouvé pour concilier la modernisation du domaine, les enjeux environnementaux, la tran-

sition (utilité de la remontée été comme hiver), la mobilité et le coût conséquent des investissements et de l'exploitation.

LES NOUVELLES REMONTÉES MÉCANIQUES

Le télésiège de l'Aiguille Percée

Après de nombreuses concertations, il a été décidé de remplacer le télésiège actuel de l'Aiguille Percée. La montée sera plus rapide mais le débit de la ligne devra prendre en compte le fait que le plateau d'arrivée est situé en réserve naturelle. Le permis de construction est signé et les travaux débiteront en mai 2025, sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon les quantités de neige présentes en altitude. Le départ de cette nouvelle remontée se fera au même endroit que l'ancienne, plutôt que sur le plateau du Marais. La volonté étant de ne pas créer une gare de départ supplémentaire sur une zone humide et de limiter la pollution visuelle d'un lieu très fréquenté en été.



LES MONTÉES
SONT PLUS
RAPIDES MAIS LE
DÉBIT RESTE LIMITÉ
POUR RESPECTER
L'AFFLUENCE
DES SKIEURS SUR
L'AIRE D'ARRIVÉE
SITUÉE EN ZONE
DE RÉSERVE
NATURELLE

Insertion paysagère de la gare amont du nouveau télésiège de l'Aiguille Percée
©DCSA Ingénieur Conseil

Le télésiège du Marais

Construit durant l'inter-saison, le nouveau télésiège du Marais est en service depuis le samedi 11 janvier 2025. Prévue initialement en début de saison, son ouverture a été légèrement décalée en raison des conditions climatiques rencontrées en 2024, et plus particulièrement des difficultés techniques dues aux mouvements de terrains liés au dégel du permafrost. Le temps de

montée pour relier le plateau du Marais à l'Aiguille Percée est maintenant presque 3 fois plus rapide qu'auparavant. L'installation de ce télésiège a permis de désengorger une zone clé, d'offrir un choix supplémentaire aux skieurs en provenance des Boisses et des Brévières ainsi qu'un accès au sommet de l'Aiguille Percée depuis le plateau du Marais plus rapide en cas de secours.



Repenser l'aménagement du domaine autrement

L'aménagement des domaines skiables est devenu plus complexe qu'auparavant. Les aspects environnementaux deviennent prégnants en vue de protéger notre biodiversité. Par ailleurs, les remontées doivent offrir une attractivité en été et inclure un flux piéton en toute saison, c'est pourquoi nous parlons aujourd'hui de domaine de montagne. Enfin, l'augmentation des coûts de l'énergie et du nombre de skieurs sont aussi des données à prendre en compte lors du remplacement ou de l'installation de remontées mécaniques. Ces éléments nouveaux incitent à repenser l'aménagement des domaines skiables autrement.



Sébastien Huck

Conseiller Municipal
en charge du suivi de
l'aménagement du
domaine de montagne

LES ZONES DÉBUTANTS

L'aménagement de nouvelles zones débutants est une priorité afin d'optimiser le domaine skiable actuel. Ces zones, bien qu'existantes dans tous les secteurs du domaine, sont peu nombreuses et parfois inadaptées. À l'image de la piste du Lavachet, elles peuvent être un lieu de cohabitation entre des skieurs débutants et des skieurs confirmés empêchant l'apprentissage serein des sports de glisses aux moins expérimentés. Pouvoir répondre aux besoins de tous les types de skieurs est une nécessité pour disposer d'une offre de ski complète et ainsi fidéliser au mieux la clientèle. C'est pour ces raisons que deux nouvelles zones débutants ont été imaginées. Elle permettront aussi de désengorger les zones actuelles qui se retrouvent saturées à certaines périodes de la saison.

Secteur du Lavachet

Cette zone sera aménagée le long de la digue du Lavachet. Elle sera reliée aux autres espaces débutants du Lac et du Lavachet (tapis du centre, piste du Lavachet et télésiège du Rosset), offrant ainsi un secteur d'apprentissage complet avec différentes inclinaisons de pente et différents types de remontées mécaniques. Son front de neige à plat permettra le tout début de l'apprentissage et son degré de pente intermédiaire facilitera la transition entre le tapis du centre et la piste du Lavachet.

En plus de créer un nouvel espace débutants cette zone viendra renforcer l'attractivité du quartier du Lavachet. Des études ont déjà été menées et son fonctionnement est prévu pour l'hiver 2026-2027.

EN BREF

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement Maryse Bouzon pour ses dons posthumes d'objets patrimoniaux, dont sa tenue traditionnelle Tignarde, au service des archives de la mairie.



«La doyenne de Tignes s'en est allée et avec elle une page supplémentaire de l'ancien village s'est envolée»

Marie-Ange, Roger et Rolland, ses enfants

PERMIS DE CONSTRUIRE

5 permis de construction ont été signés dernièrement : le Seyjoun, l'accession à la propriété du Lavachet, l'extension du Glattier, les logements à destination des travailleurs saisonniers au Val Claret et les locaux de stockage à l'entrée de la station. Les travaux débiteront à l'issue de la saison d'hiver !

UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Pour cette 9^e édition du Mag de la commune, le grammage du papier recyclé utilisé a changé : il est maintenant de 115 g/m² contre 130g/m² auparavant, soit une économie totale de 82 kilos de papier par parution !

ANNIVERSAIRES

80 ans :

- Anne-Marie Favre,
- André Clément-Guy,
- Alain Pachoud
- Régis Picton.

90 ans :

- Hélène Reymond
- Bernadette Reymond-Joly,
- Abbé Bernard Reymond,
- Gaby Opinel.

Joyeux anniversaire à toutes et à tous !

LA CAPSULE TEMPORELLE

Au cours des Temps d'Activités Périscolaires, un groupe d'enfants a participé à un projet de sensibilisation des milieux extrêmes et à la réflexion sur nos interactions avec la nature. Ce projet leur a donné envie, à leur tour, de passer un message d'espoir sous forme de capsule temporelle. Cette capsule devait être déposée dans le glacier de la Grande Sassièrè durant l'été 2024, mais les conditions météorologiques rencontrées ont malheureusement repoussé l'échéance. La bonne nouvelle, c'est qu'il est toujours possible de participer au projet : chacun est invité à joindre un témoignage à celui des enfants directement à l'accueil de la mairie ! Les contributions sont possibles jusqu'en juillet.



LES COULISSES DE LA NEIGE DE CULTURE

Bien que bénéficiant d'un enneigement annuel supérieur à la moyenne nationale en raison de son altitude, la station de Tignes n'en demeure pas moins dépendante à la production de neige de culture. Celle-ci a un double objectif : assurer l'enneigement suffisant à la pratique du ski sur les dates d'ouvertures fixées et fabriquer un complément à la neige naturelle pour palier au déficit. Elle permet de consolider des cumuls de neiges sur des zones où l'enneigement naturel n'est pas suffisant en raison de leur topographie ou de leur exposition au vent.

Mais concrètement, comment cette neige est-elle produite ?

UNE GESTION PAR LA RÉGIE DES PISTES

À Tignes, la Régie des Pistes n'est pas seulement en charge de la prévention et de la sécurisation du domaine skiable, de l'entretien des pistes ou des engins de damage... Son rôle est également d'assurer la production de neige et la maintenance du réseau.

Ces missions ne pourraient être assurées sans le soutien des services supports, indispensables

au fonctionnement général. La structure comptabilise en moyenne 110 employés en hiver contre 40 en été et est unique en France : elle est la seule à avoir mutualisé tous les services des pistes concernant la descente au sein d'une même entité.

LA PRODUCTION DE NEIGE DE CULTURE

Même si le principe de base peut paraître simple (de l'eau, de l'air sous pression et du froid), la chaîne de production nécessite pourtant de respecter de nombreux critères pour être optimale...

Le phénomène de nucléation

La neige de culture peut être fabriquée en recréant le phénomène naturel que l'on trouve au sein d'un nuage. De l'air sous pression vient casser la goutte d'eau pour permettre sa cristallisation. Ce phénomène dit de nucléation est aussi permis par la hauteur de la perche qui laisse à la goutte d'eau le temps de devenir un grain de neige.

Le terme neige de culture est préféré à celui de neige artificielle puisque les seuls ingrédients utilisés dans le processus sont l'eau et l'air.

Conditions nécessaires à
une production de neige
de culture efficace



Température

*température
humide
comprise entre
-2°C et -16°C*

+

Vent

*de face :
< 8km/h
arrière :
< 18km/h*

+

Hygrométrie

*air faiblement
saturé en
humidité*

Les curseurs météo

La nuance qui existe entre température sèche et humide est importante à connaître pour mieux comprendre quand produire de la neige.

La température humide de l'air est le facteur central qui permet ou non la fabrication de la neige de culture. Elle est calculée à partir de la température dite sèche (indiquée par un thermomètre) et du taux d'humidité. Moins l'air est saturé en humidité et plus la production de neige de culture sera efficace. Afin de pouvoir démarrer la production, la température sèche ne doit pas excéder 0°C. Les températures les plus froides permettent d'utiliser plus d'eau dans le ratio air/eau lors de la production et ainsi de fabriquer plus de neige. Cependant, en dessous de -16°C l'eau passe de l'état liquide à l'état gazeux et sa densité devient si faible qu'elle échappe à la gravité terrestre : on appelle cela le phénomène de sublimation.

Le vent est le deuxième facteur essentiel à la mise en route de la production de neige : lorsque celui-ci souffle à l'arrière de l'enneigeur, il ne doit pas excéder 16 à 18km/h alors qu'un vent de face ne doit pas dépasser 8km/h. La direction et la force du vent varient fortement d'un secteur du domaine à un autre : cela explique le fait que, malgré des températures favorables, certaines perches peuvent être en marche pendant que d'autres sont à l'arrêt au même moment.

En début de saison, tous les créneaux favorables à la production de neige de culture sont exploités. La neige produite à ce moment joue un rôle essentiel de sous-couche pour isoler la neige naturelle du sol et devient optimale lorsqu'elle est étalée sur un sol déjà gelé. Pour obtenir la même cohésion, cette neige nécessite par ailleurs 4 fois moins de travail que la neige naturelle lors du damage du domaine skiable.



*LES SEULS INGRÉDIENTS
NÉCESSAIRES À LA
FABRICATION DE LA NEIGE
DE CULTURE SONT L'EAU,
L'AIR ET L'ÉNERGIE*

Les enneigeurs

Il existe deux technologies d'enneigeurs : les enneigeurs basse pression aussi appelés canons (ventilateur : 10 bars de pression) et les enneigeurs haute pression (perches : de 20 à 50 bars de pression).

Les premiers permettent de palier aux températures les plus chaudes, dites marginales. Ils sont cependant plus énergivores en électricité. Les enneigeurs haute pression sont quant à eux plus efficaces avec des températures froides et permettent une production de meilleure qualité

tout en offrant un rendement global supérieur.

En raison du froid présent à Tignes, les 405 enneigeurs qui équipent la station sont des enneigeurs haute pression, plus communément appelés des perches. Selon l'altitude, différentes têtes équipent les perches (4 modèles en tout à Tignes). Les têtes les plus modernes, capables de produire une neige plus abondante et de meilleure qualité équipent les perches situées sur les altitudes les plus basses du domaine : elles nécessitent plus de pression d'eau pour fonctionner de façon optimale (en moyenne 1



Cet enneigeur à débit variable est piloté. Il est capable d'optimiser la production en fonction, notamment, de la température : un seul conduit au centre est suffisant pour l'air comprimé, alors que l'eau peut emprunter chacun des conduits extérieurs.

bar de pression est perdu tous les 10m d'altitude). Ces têtes de dernière génération sont dorénavant motorisées et sont capables de projeter de l'air et de l'eau sur de plus grandes zones, rendant ainsi le processus de nucléation optimal. C'est la raison pour laquelle les enneigeurs sont la plupart du temps différents le long d'une même piste.

Ils sont reliés les uns aux autres par un réseau souterrain de 33 km et sont capables d'enneiger une superficie de 98 ha (la surface totale du domaine

fait environ 200 ha). Ils sont connectés à 6 salles des machines équipées de moto-pompes et de compresseurs en charge de les alimenter en air et en eau sous pression. L'usine principale du Lac, située à côté de la base nautique, est équipée de 8 pompes à eau qui alimentent la quasi totalité du réseau.

Un réseau automatisé

La gestion du réseau de production de neige de culture est entièrement automatisée : de l'ouverture des vannes en passant par la mise en route des pompes et des compresseurs, jusqu'à la programmation des enneigeurs. Chaque enneigeur peut-être programmé indépendamment avec des plages horaires et des paramètres prédéfinis tenant compte des températures, de la vitesse et du sens du vent.

Cette automatisation offre une réactivité face aux changements soudains des conditions météorologiques. Les informations transmises par le logiciel ainsi que les modifications des paramètres sont quasiment instantanées (8 secondes en moyenne contre 2 à 3 minutes auparavant), ce qui permet une optimisation de la production et la réduction de la consommation d'eau et d'électricité.



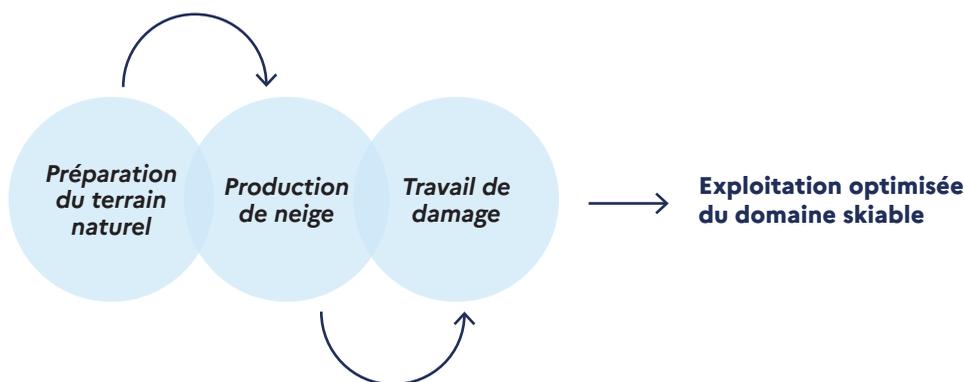
Tout le réseau est représenté par un schéma. Les capteurs présents sur les enneigeurs communiquent les informations au PC central. Tous les indicateurs (température, vent, ...) doivent être au vert pour une production optimale : comme on peut le voir sur la capture du jour, seulement quelques secteurs remplissent les conditions.

L'importance de l'aménagement du domaine skiable

Le modelage des pistes joue aussi un rôle important face à la production de neige de culture sur le domaine skiable. Il permet d'optimiser les coûts de production (gains en consommation d'eau et d'électricité) et facilite par ailleurs le travail des dameurs. Les remodelages ponctuels effectués en été, qui peuvent parfois être source de nuisances, s'avèrent cependant très utiles. Par exemple, la piste Anémones dont la superficie fait 60 000m² et qui a fait l'objet de terrassements nécessite seulement 36 000m³ de neige pour

pouvoir ouvrir. À contrario la piste Rabotch (sans réseau neige) qui n'a pas fait l'objet de travaux d'aménagement et dont la superficie n'est que de 22 000m² a besoin de 46 000m³ de neige pour pouvoir être ouverte aux skieurs.

**SANS AMÉNAGEMENT DU
TERRAIN NATUREL, IL N'EST
PAS JUDICIEUX D'ÉQUIPER LA
PISTE AVEC DES ENNEIGEURS**



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET GESTION DES RESSOURCES

L'impact de la production de neige de culture sur les ressources en eau est souvent pointé du doigt. Son existence ne peut effectivement pas être niée mais elle doit toutefois être nuancée : 80% de l'eau qui est prélevée à Tignes retourne dans le milieu naturel à la fonte des neiges et les 20% restant sont repris par l'atmosphère par évaporation et sublimation.

Plus de 90% de l'eau utilisée pour produire la neige de culture est directement pompée dans le Lac à 2100m (la seconde source d'alimentation provient de la galerie du Ponthurin dont la gestion dépend directement d'EDF). Une demande d'autorisation de régularisation des prélèvements en eau est en cours, elle est instruite par les organismes déconcentrés de l'état (notamment la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement et la Direction départementale des Territoires). Dans ces dossiers sont notamment étudiés le milieu naturel aquatique, la faune et la flore lors de l'enfouissement des réseaux, l'impact paysager...

Les volumes d'eau prélevés sont déclarés auprès de l'agence de l'eau qui réclame une redevance et auprès de la DDT qui s'assure que les volumes sont conformes aux autorisations. Les prélèvements d'eau pour la neige de culture se font au regard de la disponibilité de la ressource. Ils sont inclus

dans une stratégie plus large de gestion intégrée de la ressource en eau (pilotée par la Mairie) qui vise à un partage équilibré et durable des usages (milieux naturels, alimentation en eau potable, neige de culture, agropastoralisme et hydroélectricité). La quantité d'eau moyenne totale prélevée chaque année est de 450 000m³. Ce prélèvement qui s'étale sur environ 2 mois permet de produire 900 000m³ de neige.

L'ÉQUIPE DES "SNOWMAKERS"

Elle est composée de 5 personnes en été et de 3 personnes en hiver. La quasi totalité de la maintenance du réseau s'effectue en dehors de la saison d'hiver. Les compétences requises pour être nivoculteur sont nombreuses : électricité, mécanique, chaudronnerie, maîtrise de logiciels... La grande majorité des travaux de maintenance des infrastructures sont effectués en interne. L'équipe est aussi en charge de la surveillance du bon fonctionnement du réseau : les nivoculteurs sont notamment capables de détecter les fuites éventuelles sur les canalisations ou les dysfonctionnement des enneigeurs directement via le logiciel d'exploitation. Ils s'assurent aussi en hiver que l'eau présente dans les canalisations ne gèle pas en créant des mouvements de va et vient pendant les périodes de grands froids.

Pendant les périodes principales de production de neige, comprises entre le début du mois de

novembre et le 20 décembre, les snowmakers effectuent des astreintes chaque nuit pour veiller au bon fonctionnement du réseau. Ces productions conditionneront le maintien et la qualité du manteau neigeux du domaine skiable pour le reste de la saison : c'est pour cette raison que les pannes rencontrées doivent être traitées le plus rapidement possible.

De nombreux ajustements sont faits pour une production au plus juste et pour ne pas gaspiller les ressources, c'est l'objectif du «juste neige».

Pour l'aider dans cette tâche délicate, la Régie des pistes utilise des engins de damages dont les chenillettes sont équipées de capteurs mesurant l'épaisseur de neige en temps réel. D'autres outils sont également à l'étude pour anticiper les volumes de neige entre deux dates définies grâce aux relevés météorologiques des 30 dernières années.

Travaux et investissements

Tous les gros travaux concernant l'aménagement du réseau font l'objet d'une sous traitance. En 2024, 650 000€ ont été investis dans une première phase de travaux pour redimensionner la salle des machines du Lac. Deux pompes à eau ont par exemple été démontées et remplacées, pour augmenter les performances et le débit instantané. Afin de rester le plus compétitif possible, le réseau de neige de production doit donc faire l'objet de rénovations fréquentes. Le remplacement des autres pompes est prévu pour l'année 2025, compris dans un nouvel investissement de 650 000€ qui viendra conclure le chantier d'optimisation de la salle des machines.

INTÉGRATION AU SEIN D'ALTTA

Les services de la Régie des pistes seront intégrés au sein d'ALTTA à compter du 1^{er} juin 2026, permettant ainsi l'amélioration des synergies entre les services techniques agissant sur le domaine de montagne.



Merci à Patrice, Frédéric et Jérémie de la Régie des pistes pour leur accueil et le partage passionné de leurs activités !

DÉMARCHE H+

DESTINATION TOURISME



Signature de la Démarche H+ le 16 décembre 2024
De g.à.d : Sandrine Chaix, Frédéric Porte, Olivier Duch,
Serge Révial



La signature

Le lundi 16 décembre, en marge des étapes de la coupe du monde para ski alpin, Tignes s'est engagé en faveur de l'accessibilité. La

démarche H+ a été signée par Sandrine Chaix, vice-présidente déléguée au Handicap de la Région Auvergne Rhône Alpes, Serge Revial, maire de Tignes, Olivier Duch, 1^{er} adjoint et Frédéric Porte, directeur général de Tignes Développement.

Initiée par la Région AURA, cette démarche a pour objectif de favoriser l'accueil touristique des personnes en situation de handicap.

Tignes s'engage ainsi à développer des offres handi-inclusives au bénéfice de tous via de nombreux leviers comme la sensibilisation du personnel, l'aménagement de la voirie et du stationnement, la mise aux normes des sites internet officiels de Tignes ou encore le développement d'offres de séjours tout compris adaptées.

Un engagement collectif

De nombreux acteurs du territoire se sont retrouvés pour célébrer cette initiative : Tignes Développement, la Mairie, la CCHT dont Yannick Amet, son Président, la fédération Française Handisport, l'ESF, la STGM, la Régie des Pistes ou encore l'association Amont.

Marie Bochet, ambassadrice nationale du para ski alpin, ainsi que Lou Braz Dagand et Oscar Burnham, coureurs en coupe du monde para ski alpin et licenciés au Club des Sports de Tignes, ont aussi pris la parole pour exprimer leur ressenti quant à l'engagement de Tignes en faveur de l'accessibilité et la nécessité de continuer à développer le territoire en ce sens.



L'association Tignarde AMONT est engagée en faveur du handicap. Elle travaille en collaboration avec la STGM dans le but d'aménager le domaine skiable pour optimiser la pratique du handiski. Elle a notamment équipé tous les restaurants d'altitude de fauteuils roulants.

Très active lors de la saison hivernale l'association organise des événements de sensibilisation pour faire connaître ce sport au grand public. Cet hiver, la 3^e édition de la journée «ski pour tous» a eu lieu le 19 mars.

LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR L'OFFICE DU TOURISME

À la suite de la signature, 4 référents handicap ont été nommés à Tignes. Rencontre avec Coralie Deschamps, référente pour Tignes Développement :

Bonjour Coralie, peux-tu nous expliquer ta fonction au sein de Tignes Développement ?

Je suis directrice adjointe du Pôle Marque et en charge des relations clients et de la qualité. Avec mes collègues nous sommes engagés dans la mise en place de la démarche H+ depuis environ un an et je fais maintenant parti des référents de la station. Je tiens toutefois à souligner que la signature de la démarche H+ est le fruit d'un travail collectif entre plusieurs acteurs du territoire. Tignes est impliqué depuis longtemps dans le développement du handisport, la station avait déjà accueilli des épreuves lors des Jeux Paralympiques d'Albertville en 1992.

Quelle sont les enjeux liés à la signature H+ ?

La signature de la démarche H+ marque l'engagement du territoire en faveur du handicap : elle vient illustrer l'ambition de valoriser l'existant et la volonté de continuer à développer la pratique des sports d'hiver et d'été pour tous.

Concrètement, quelle suite a été donnée à cette signature au sein de Tignes Développement ?

Un plan d'action comprenant de nombreux objectifs a été mis en place en amont de la signature avec en ligne de mire l'organisation des Championnats du Monde para ski alpin 2027. Nous devons déjà être prêts en 2026 pour accueillir plusieurs courses de la Coupe du Monde para ski alpin. Cette étape prendra la forme d'une répétition générale pour la station.

Peux-tu nous exposer quelques objectifs définis dans ce plan d'action ?

Tout d'abord, nous sommes en train d'effectuer

un travail de référencement de l'offre accessible auprès des socioprofessionnels de la station en commençant par les hébergeurs. L'objectif est de pouvoir proposer prochainement aux personnes en situation de handicap des offres de séjours tout compris.

Dans le même temps, nous avons mis en place, en collaboration avec la Communauté de Communes de Haute Tarentaise des sessions de formation destinées aux agents de Tignes Développement et de la commune. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour annoncer que la CCHT organisera une journée de sensibilisation au handicap le 5 juillet prochain à Tignes.

L'un des autres enjeux est d'enrichir nos supports de communication afin de les rendre plus accessibles.

Quels sont les supports concernés ?

Le nouveau site internet *tignes.net*, conforme aux normes "RGAA 4", verra le jour au printemps 2025. Il respectera les obligations légales concernant l'accessibilité numérique.

Nous travaillons également à l'élaboration d'un plan du domaine skiable spécialement adapté à la pratique du para ski, en collaboration avec l'association Amont et la STGM.

Tu abordais l'organisation des Championnats du Monde para ski alpin précédemment. Un enjeu essentiel sera aussi de rendre les nombreux événements organisés à Tignes accessibles à tous...

Tout à fait ! La signature de la «Charte des Événements» engage les organisateurs (Tignes Développement, associations locales, mairie...) à intégrer des critères d'accessibilité handicap dans tous les événements. Cela consiste par exemple à les localiser dans des lieux facilement accessibles et desservis par les transports en commun.

Coralie Deschamps

Directrice adjointe du Pôle
Marque au sein de Tignes
Développement

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Tous les projets d'aménagements urbains doivent dorénavant prendre en compte un certain nombre de normes en faveur de l'accessibilité. Le niveau d'exigence est élevé : tous les Établissements Recevant du Public (ERP) ont par exemple pour obligation de se mettre en conformité avec la loi handicap votée en 2005. Une étude a mis en avant que 59% des européens ont un ou plusieurs membres de leur famille concernés par le handicap. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est donc une problématique centrale : chacun s'y retrouve confronté un jour, que ce soit de façon ponctuelle ou permanente. À Tignes, la particularité du territoire (pente, neige, glace..) rend parfois difficile les aménagements PMR. Ils sont donc logiquement concentrés sur certaines zones les rendant réalisables. La place du Curling a notamment été aménagée en tenant compte de ces problématiques : les trottoirs y ont été supprimés, une rampe et des

jeux PMR installés. Par ailleurs, la rue de la Poste fait actuellement l'objet d'une étude concernant son futur réaménagement.

Bien que Tignes possède de nombreux Établissements Recevant du Public qui répondent aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (Tignespace, Lagon, Maison de Tignes..), certains d'entre eux ont cependant dû faire l'objet d'aménagements récemment. C'est le cas de l'église de Tignes 1800 qui a maintenant une rampe d'accès dont bénéficie aussi le Pôle Social de Tignes dans lequel des travaux d'aménagements de mise aux normes ont été effectués. Concernant la pratique du handiski, un parking PMR a été construit au Val Claret offrant ainsi des places de stationnement spacieuses et un accès direct à Tichot. Cette zone héberge maintenant un container permettant de stocker le matériel nécessaire à cette pratique (sièges et Bobs).

TIGNES, TERRE D'ACCUEIL DU HANDI SKI

Au cours de l'hiver 2024-2025 Tignes a accueilli 2 étapes de la Coupe du Monde para ski alpin durant lesquelles Lou Braz Dagand a obtenu deux médailles en slalom à domicile. Oscar Burnham, lui aussi licencié au Club des Sports de Tignes est passé tout près du podium. Nos deux athlètes nous donnent rendez-vous pour les Championnats du Monde FIS para ski alpin qui auront lieu à Tignes du 7 au 19 mars 2027.

La station a aussi accueilli les Championnats du Monde Virtus 2025 de ski adapté sur le stade de Lognan au début du mois d'avril. Les athlètes ont pu se mesurer les uns aux autres lors d'une compétition officielle sur une piste homologuée FIS pour la première fois dans l'histoire du ski adapté. Cette étape pourrait constituer un tremplin pour l'intégration de la discipline aux prochaines éditions des jeux paralympiques.



Lou Braz Dagand sur le podium à Tignes (©Grégory Picout - FFH) et Oscar Burnham en pleine action (©Jean-Pierre Guillermis - Nendaz)

TRANSITION DU TERRITOIRE



Œuvrer pour un tourisme responsable

Le bilan 2024 des actions en lien avec la stratégie de la transition 2030 est disponible et nous pouvons collectivement en être très fiers. Dans un contexte international où les considérations environnementales sont bousculées, Tignes garde le cap. Nous continuons à œuvrer pour un tourisme responsable, favorisant la vie à l'année, et agissant pour une mobilité moins carbonée. Une mention spéciale cette année pour la dynamique de rénovation de logements et pour les projets de lits permanents. Ensemble, et chacun à son échelle, nous pouvons montrer la voie d'un modèle qui associe activité, prospérité et durabilité.



Olivier Duch

1^{er} adjoint en charge de la Vie économique et de la Transition du territoire

LES DERNIÈRES ACTIONS MENÉES

Charte des achats durables

La charte des achats durables validée lors du Conseil Municipal du 3 octobre vient appuyer l'engagement de la mairie en matière de respect de l'environnement. L'objectif est de définir des clauses particulières pour l'ensemble des marchés et des achats de la collectivité.

La charte repose sur 5 engagements et 5 recommandations de bonnes pratiques comme l'évaluation des besoins, la prise en compte d'une considération environnementale et/ou sociale lors des commandes ou encore la mutualisation des achats des services.

En plus d'anticiper la législation en matière d'achats durables, la commune de Tignes souhaite impulser une dynamique en matière de transition du territoire en adéquation avec la politique menée depuis le début du mandat.

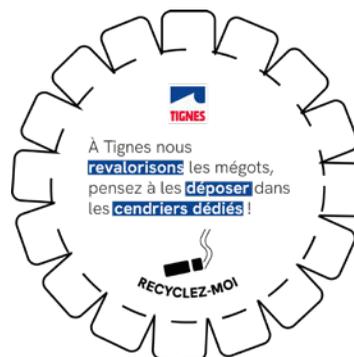
Tchao Mégot : un procédé unique au monde

Pour une meilleure revalorisation des mégots, la commune de Tignes et la STGM se sont associées à Tchao Mégot, une société qui récupère les mégots et les revalorise.

La dépollution et le recyclage écologique des mégots est un procédé unique au monde qui n'uti-

lise ni eau ni produits toxiques : un solvant neutre extrait les substances toxiques et les odeurs efficacement. À partir de mégots de cigarettes, une fibre propre et sans odeur est obtenue. Elle est ensuite transformée en nouveau matériau isolant éco-conçu. Les études scientifiques menées prouvent la non toxicité de la matière obtenue. Des cendriers de rue sont mis à dispositions à chaque arrêt de navette et sur certains sites stratégiques dits "hotspots" sur lesquels on retrouve une forte concentration de mégots au sol. La collecte est assurée par les services municipaux avant que la société Tchao Mégot ne vienne les chercher sur place.

Des cendriers de poche réutilisables et fabriqués en France seront prochainement disponibles en libre service aux offices de tourisme, en mairie, et aux points de vente de la STGM.



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

C'était une promesse de la campagne électorale de 2020, les propriétaires et les syndicats sont désormais accompagnés dans la rénovation énergétique des immeubles et des appartements depuis août 2024. Une ingénieure bâtiment a récemment intégré Tignes Développement dans le but de dynamiser la démarche et pour compléter le service d'accompagnement à la rénovation intérieure qui existait déjà depuis de nombreuses années. En parallèle, Tignes a été soutenue par Atout France dans la modification du PLU pour faciliter la rénovation énergétique.

Les raisons d'agir

Le coût de l'énergie augmente chaque année (les prix du gaz, du fioul et de l'électricité ont doublé en 20 ans) et les perspectives annoncées par les économistes ne prévoient pas de ralentissement de cette hausse. L'isolation thermique des bâtiments permet de diminuer la dépendance à cette augmentation.

La réglementation sur l'encadrement des meublés de tourisme se durcira au 1^{er} janvier 2034. Les logements dont le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sera classé en catégorie E, F et G ne pourront plus être loués.

Par ailleurs Tignes se doit de répondre aux enjeux climatiques futurs et les émissions liées au chauffage des bâtiments représentent la deuxième plus grosse part du bilan carbone

du territoire après les transports. La volonté de rénover le parc immobilier de Tignes est un objectif de la stratégie de transition du territoire menée par la mandature depuis maintenant quatre années.

De plus, la qualité du logement est étroitement liée à la qualité d'un séjour touristique : il est indéniable qu'un parc immobilier rénové participe à la renommée d'une station.

État des lieux

On dénombre 130 copropriétés sur le territoire communal de Tignes. Quarante d'entre elles sont à ce jour rénovées : le rythme de rénovation actuel des copropriétés est d'environ 4 à 5 par an. Cette dynamique doit s'accélérer : en moyenne 10 rénovations par an seront nécessaires afin de pouvoir tenir l'objectif national fixé en 2034.

Accompagnement et actions mises en place

Le service propriétaire accompagne les copropriétés lors des différentes étapes d'un projet de rénovation globale. L'accompagnement gratuit a pour objectif de faciliter l'accomplissement des projets, en mettant en relation les différents acteurs de la région ou encore en intervenant en assemblée générale.

Une permanence commune entre le service propriétaires de Tignes Développement et le service urbanisme de la mairie a été mise en place. L'objectif est de créer un point d'information unique pour les projets de rénovation et de s'assurer de la cohérence entre le Plan Local d'Urbanisme et les objectifs énergétiques fixés au niveau nationaux.

En parallèle, la mobilisation des entreprises locales est un enjeu majeur pour la massification de la rénovation.

Ces actions ont eu pour conséquence de simplifier le processus de rénovation pour les propriétaires et les syndicats. Elles apportent également une cohérence entre les projets des différentes

Rénovation de la résidence Plein soleil au Val Claret





Décrypter et rendre accessible la rénovation énergétique en copropriété

Les projets de rénovation énergétiques en copropriété peuvent être de réels parcours du combattant, plus particulièrement en station de montagne puisque les logements sont principalement des résidences secondaires. L'accompagnement gratuit que propose le service propriétaire permet de pallier en partie cette problématique, en sensibilisant et en guidant les propriétaires à travers chaque étape d'un projet de rénovation globale.

Marie Jammot

Ingénieure bâtiment
Service propriétaire de
Tignes Développement

copropriétés et ceux de la commune (création d'un réseau de chaleur dans les années à venir).

Le solaire thermique : une solution d'avenir

Une fois l'enveloppe du bâtiment isolée, la production d'énergie renouvelable est un excellent moyen de diminuer davantage sa consommation énergétique. La vie en altitude garantit un ensoleillement plus intense et la réverbération neigeuse en hiver accentue l'effet d'albédo. Le territoire est donc parfaitement adapté à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

L'énergie solaire thermique a plusieurs avantages : elle permet des économies d'énergies, a un faible impact environnemental, contribue à l'amélioration du DPE et est éligible à des aides financières. Cette énergie est utilisée pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire et son maintien en température dans les circuits. Elle permet aussi de participer au chauffage des copropriétés qui possèdent une chaufferie collective hydraulique.

Les aides financières

À Tignes, la majorité des logements sont des résidences secondaires qui ne sont pas éligibles aux aides publiques via le programme *Ma PrimeRénov* ou *Ma PrimeRénov copropriété*. Ces subventions sont réservées aux résidences principales, selon le niveau de revenus des propriétaires et à condition que 75% de la surface de l'immeuble soit destinée à l'usage d'habitation principale en ce qui concerne *Ma Primerénov copropriété*. Pour les résidences secondaires, les propriétaires peuvent cependant demander des certificats d'économie d'énergie (CEE) aux fournisseurs d'énergie afin de financer une partie de leurs travaux.



Modélisation du projet de rénovation des Génépis à Tignes ©ARCHI 3'm

En fonction du type de travaux effectués, le taux de TVA, normalement fixé à 10% pour la rénovation, peut être réduit à 5,5% si les travaux améliorent la performance énergétique du bâtiment (changement des menuiseries extérieures par exemple).

Tous les propriétaires sont également éligibles aux subventions attribuées par l'ADEME, via le contrat chaleur renouvelable, pour l'installation de panneaux solaires thermiques, de chaufferies biomasses (chaufferie granulé ou plaquette) ou encore de géothermie. Cette subvention peut prendre en charge jusqu'à 65% du montant des études et des travaux.

Par ailleurs, les prêts collectifs sont un excellent moyen de financer des projets de rénovation globale en copropriété. *L'Eco-prêt à taux zéro* est destiné aux résidences principales, mais il en existe d'autres pour les résidences secondaires.

Des conférences sur la rénovation énergétique ont eu lieu à Tignes les 26 décembre et 26 mars derniers. Les supports de présentation ainsi que les rediffusions sont disponibles sur le site internet de la mairie.



unlimited
.art

26.04 - 04.05 2025 FESTIVAL

TIGNES

UNLIMITED

AGENTS OF TIME
JAN BLOMQVIST
ANTOINE BONOMI
LAURENT GARNIER
MATHAME
MONT ROUGE
NINA KRAVIZ
NOTRE DAME
PAUL KALKBRENNER
SHIMZA
AND MORE

+ d'infos sur tignes.net

ÉVÈNEMENTS

8 JOURS DE FESTIVAL 5 LIEUX EMBLÉMATIQUES

Samedi 26 avril | 12h00 – 18h00

Jan Blomqvist & Mathame
La Folie Douce - Val d'Isère

Lundi 28 avril | 16h30 – 20h30

Laurent Garnier
Lieu d'exception sommet de Tovière

Mardi 29 avril | 14h00 - 18h00

Mont Rouge
Terrasse d'altitude Le Bollin

Mercredi 30 avril | 16h30 - 20h30

Nina Kraviz
Lieu d'exception - sommet de Tovière

Jeudi 1er mai | 12h00 - 16h30

Shimza
Le Palet

Vendredi 2 mai | 14h00 - 18h00

Notre Dame
Terrasse d'altitude Le Bollin

Samedi 03 mai | 21H30 - 02H30

Paul Kalkbrenner, Agents Of Times
et Antoine Bonomi
Concert indoor - Tignespace

*Programme susceptible d'être modifié
Plus d'informations sur www.tignes.net*

Spring Break

Avec des pistes accessibles jusqu'au 4 mai, le Spring Break à Tignes est idéal pour combiner sport, convivialité et journées ensoleillées !

En tout deux semaines de festivités et d'animations pour finir la saison en beauté du 19 avril au 4 mai : ski, musique, animations et fête sont au programme.

Comme chaque année, le désormais célèbre waterslide, sera aménagé... L'occasion de se rafraîchir après un bon bain de soleil !

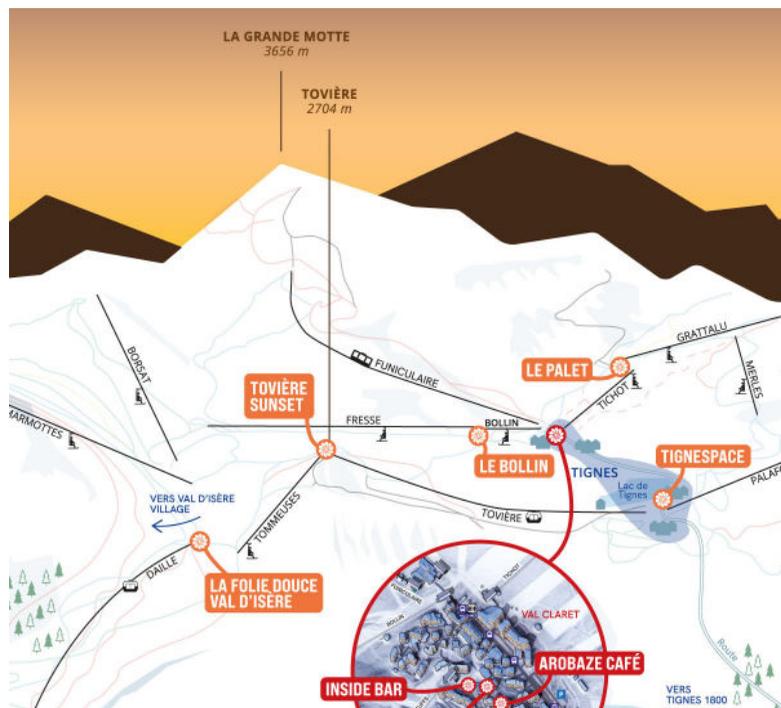
Festival Tignes Unlimited

Cette année, Tignes a vu les choses en grand pour clore la saison avec le Festival Tignes Unlimited.

En tout une semaine de concerts électro live dans toute la station du 26 avril au 4 mai avec la présence d'artistes incontournables comme Paul Kalkbrenner, Laurent Garnier, Shimza ou encore le duo italien Mathame. Des concerts sur le domaine skiable (sommet de Tovière, restaurants d'altitude Le Bollin ou encore le Palet) qui promettent des couchers de soleil incroyables. Et pour clore cette semaine qui s'annonce intense, un concert en indoor à Tignespace. Plusieurs formules sont proposées pour assister à cet événement incontournable : pass semaine ou concerts à la carte vous permettront de profiter de vos artistes préférés dans un cadre d'exception.

BILLETTERIE ET INFORMATIONS

TIGNES.NET



ÉTAT

civil

**Pour se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données, le service état civil ne publiera les avis de naissance, de mariage et de décès qu'après l'accord des intéressés ou de la famille.*

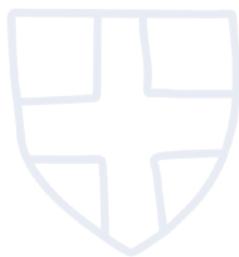
Naissances

Charlotte Mouchy-Beinat
née le 29 octobre 2024
à Bourg-Saint-Maurice

Lola Simonnet
née le 21 novembre 2024
à Bourg-Saint-Maurice

Oliver Sengler-Franklin
né le 07 janvier 2025
à Albertville

Aaron Lapalus
né le 21 janvier 2025
à Bourg-Saint-Maurice



Décès

Maryse Favre
épouse Bouzon
décédée le 29 novembre 2024

Simone Hillenweck
épouse Gasser
décédée le 20 décembre 2024

André Floret
décédé le 30 décembre 2024

Roger Peracio
décédé le 11 janvier 2025

Guillaine Masson
épouse Picton
décédée le 14 janvier 2025

Alain Pachoud
décédé le 29 janvier 2025

Michel Favre
décédé le 2 février 2025

Edwige Kern
épouse Clément- Guy
décédée le 5 février 2025

Renée Rastello
épouse Reval
décédée le 9 février 2025

Jean-Charles Boraso
décédé le 14 mars 2025

Colette Luquiaud
décédée le 21 mars 2025

Maurice Favre
décédé le 1^{er} avril 2025

L'ensemble du conseil Municipal se joint à moi pour rendre hommage aux défunts qui ont contribué à faire de Tignes la commune qu'elle est aujourd'hui.

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

Serge Reval



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

01 | Téléchargez l'appli

02 | Recherchez votre commune

03 | Cliquez sur « s'abonner »